

Pour une régie publique des transports en commun

Le Collectif nancéien pour une régie publique des transports en commun et pour leur utilisation gratuite indique, dans un communiqué, qu'il « regrette que la majorité des élus » de la Communauté urbaine du Grand Nancy « ait décidé non seulement de confier à nouveau à une entreprise privée la gestion du service public des transports en commun, mais également d'étendre cette délégation à la totalité des investis-

sements à venir. Ce faisant, elle a pris la responsabilité d'aggraver encore la mainmise sur les services publics locaux (transports, eau, assainissement, déchets, chauffage urbain...) de multinationales dont le seul objectif est de gagner de l'argent au profit de leurs actionnaires ».

En revanche, elle se félicite « que, pour la première fois, un débat ait eu lieu dans cette assemblée sur le choix du mode de gestion de ce servi-

ce public, faisant apparaître qu'il existe d'autres possibilités que la délégation à une entreprise privée ».

Aussi, elle « continuera à agir, comme il le fait depuis un an, pour porter ce débat sur la place publique, afin que tous les habitants du Grand Nancy puissent en avoir connaissance et y participer, et poursuivra son action pour la création d'une régie publique des transports en commun et pour leur utilisation gratuite ».